

Maître Benoît PORTEU DE LA MORANDIERE - Avocat
SCP PORTEU DE LA MORANDIERE
24 Cours Saint Louis - 13100 AIX-EN-PROVENCE - Tél. : 04.13.10.23.90

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier dénommé Parc Saint Georges situé Avenue Marius Ruinat 13700 **MARIGNANE** cadastré Section CI n°301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 327, 328, 330 pour une contenance totale de 78 a 6 ca à savoir :

Le lot n°295 de la copropriété : UN APPARTEMENT de type 4 situé au troisième étage entrée P, comprenant un hall, une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bains, un WC, un cellier et un balcon. Et les 50/10.000èmes des parties communes générales.

Le lot n°296 : UNE CAVE portant le numéro 149 du plan, située au sous-sol. Et les 3/10.000èmes des parties communes générales.

Le lot n°482 : UN EMPLACEMENT DE PARKING soit le 20ème en commençant par l'est, portant le numéro 20 du plan situé dans le premier groupe.

Et les 4/10.000èmes des parties communes générales.

Le bien est actuellement loué pour un loyer mensuel de 800 euros charges comprises.

L'ensemble immobilier susvisé a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu par Maître TRONQUIT, Notaire à MARIGNANE, le 11 juin 1966, dont une copie authentique a été publiée au 2ème Bureau du Service de la Publicité Foncière d'AIX-EN-PROVENCE, le 1er juillet 1966, Volume 1691 n°10.

L'état descriptif de division et règlement de copropriété susvisé a été modifié aux termes :

d'un acte reçu par Maître TRONQUIT, Notaire susnommé, le 5 septembre 1967, publié le 22 septembre 1967, Volume 2027 n°21;

d'un acte reçu par Maître GOIRAND, Notaire à MARSEILLE, le 16 octobre 1980, publié le 06 avril 1982, Volume 3663 n°17.

SUR LA MISE A PRIX DE : 40.000 € (QUARANTE MILLE EUROS)

VISITE FIXEE AU LUNDI 28 AVRIL 2025 DE 11H00 A 12H00

ADJUDICATION FIXEE AU LUNDI 12 MAI 2025 à 9h00 du matin,
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE (13100),
situé 40 Boulevard Carnot, des biens ci-dessus désignés :

Dans un ensemble immobilier dénommé Parc Saint Georges situé Avenue Marius Ruinat 13700 MARIGNANE cadastré Section CI n°301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, 327, 328, 330 pour une contenance totale de 78 a 6 ca à savoir :

Le lot n°295 de la copropriété : un appartement de type 4 situé au troisième étage entrée P, comprenant un hall, une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle de bains, un WC, un cellier et un balcon.

Le bien est actuellement loué pour un loyer mensuel de 800 euros charges comprises.

Et les 50/10.000èmes des parties communes générales.

Le lot n°296 : une cave portant le numéro 149 du plan, située au sous-sol.

Et les 3/10.000èmes des parties communes générales.

Le lot n°482 : un emplacement de parking soit le 20ème en commençant par l'est, portant le numéro 20 du plan situé dans le premier groupe.

Et les 4/10.000èmes des parties communes générales.

L'ensemble immobilier susvisé a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu par Maître TRONQUIT, Notaire à MARIGNANE, le 11 juin 1966, dont une copie authentique a été publiée au 2ème Bureau du Service de la Publicité Foncière d'AIX-EN-PROVENCE, le 1er juillet 1966, Volume 1691 n°10.

L'état descriptif de division et règlement de copropriété susvisé a été modifié aux termes :

d'un acte reçu par Maître TRONQUIT, Notaire susnommé, le 5 septembre 1967, publié le 22 septembre 1967, Volume 2027 n°21;

d'un acte reçu par Maître GOIRAND, Notaire à

MARSEILLE, le 16 octobre 1980, publié le 06 avril 1982, Volume 3663 n°17.

PROCEDURE :

La présente vente aux enchères est poursuivie A LA REQUETE DE :

La Société dénommée **LA BANQUE POSTALE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ayant son siège 115 Rue de Sèvres 75275 PARIS CEDEX 06, inscrite au RCS de PARIS sous le n°421 100 645, représentée par son représentant légal en exercice demeurant en cette qualité audit siège.

CLAUSES ET CONDITIONS :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix. Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 Euros à l'ordre de la CARPA.

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Benoît PORTEU DE LA MORANDIERE, Avocat associé de la SELARL MATHIEU DABOT ET ASSOCIES 24 Cours Saint Louis - 13100 AIX EN PROVENCE (Tel : 04.13.10.23.90)

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, 13100 situé 40 Boulevard Carnot, pour consulter le cahier des conditions de vente.

Signé : **Maître PORTEU DE LA MORANDIERE**